



# Commune de La Neuville-Roy

## Règlement du Concours Photo

### Article 1 :

La commune de La Neuville-Roy organise son deuxième concours "photo".

Le thème choisi est le suivant : « **Le Patrimoine de La Neuville-Roy** ».

### Article 2 :

Ce concours est réservé aux photographes amateurs de la commune.

La participation au concours est gratuite.

Ce règlement est consultable et téléchargeable sur le site de la commune [www.laneuvilleroy.fr](http://www.laneuvilleroy.fr) rubrique « Concours photo ».

Les membres du jury ainsi que leurs familles ne seront pas admis à concourir pour les Prix du jury, mais pourront toutefois exposer et participer au Prix du public.

### Article 3 :

Les photos devront répondre au thème : « **Le Patrimoine de La Neuville-Roy** »

Chaque participant fournira **aux maximum 2 photos**.

Celle-ci devra être au format JPEG et en haute résolution (.jpeg), compression minimum. **La taille d'une photo devra être comprise entre 3,5 (au minimum) et 5 Mégapixels au maximum (capteur de votre appareil photo), 200Dpi en format 20x30.**

**Les fichiers envoyés avec une définition insuffisante pour obtenir un tirage de qualité pourront être rejetés**

L'inscription ainsi que l'envoi de la photo devra se faire par mail à l'adresse [communication@laneuvilleroy.fr](mailto:communication@laneuvilleroy.fr) avec comme titre « Concours photo » et ce avant le 3 avril 2019.

Toute photo parvenue après cette date sera éliminée du concours.

En cas de problème technique, vous pourrez contacter Thomas Lesueur au 06 01 15 88 04.

**Article 4 :**

Chaque participant, devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres.

Les concurrents s'engagent à garantir la Mairie contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels.

Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs nom et prénom, notamment dans la presse.

**Article 5 :**

Après réception, les fichiers numériques seront transmis pour un tirage photo

**Article 6 :**

Toutes les photos présentées seront exposées les 27 et 28 avril 2019, à la salle des Associations.

La remise des prix se tiendra à l'issue de l'exposition, le 28 avril 2019 à 18 heures, et sera suivie d'un vin d'honneur.

**Article 7 :**

Un jury, composé de 6 personnes sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- respect du thème,
- originalité,
- qualité et réalité de la prise de vue,
- esthétique de la photographie.

Les trois meilleures œuvres seront primées par le jury qui devra également délivrer un Prix Jeunesse » (-18 ans).

Les décisions du jury seront sans appel. Les photos exposées ne comporteront pas le nom de leur propriétaire, mais un numéro.

Un « Prix du public » sera également décerné. Le public pourra durant ce week-end sélectionner ses 3 lauréats en déposant le numéro des photo choisies dans une urne prévue à cet effet.

**Article 8 :**

Chaque photographe primé se verra remettre un lot.

Une même personne peut remporter au maximum deux prix.

**Article 9:**

Les auteurs des photos devront obtenir toutes les autorisations nécessaires, en ce qui concerne les personnes ou lieux photographiés. La commune de La Neuville-Roy ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige.

**Article 10 :**

La commune de La Neuville-Roy décline toute responsabilité quant aux éventuelles pertes ou avaries de photos.

**Article 11 :**

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

La commune de La Neuville-Roy ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

**Article 12 :**

Les participants autorisent par avance la commune de La Neuville-Roy à publier leur nom et photographie sur le site [www.laneuvilleroy.fr](http://www.laneuvilleroy.fr) et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu et autres événements.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande écrite à la Mairie de La Neuville-Roy. Ces données sont destinées exclusivement à la commune de La Neuville-Roy et nos partenaires pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des récompenses aux gagnants.